



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

KINSHASA, 10 DECEMBRE 2020

COMMUNIQUE FINAL

Sur invitation du Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et avec l'appui de la République Fédérale d'Allemagne, Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), une session extraordinaire du Conseil des Ministres en charge des Forêts et de l'Environnement des pays membres de la COMIFAC s'est tenue le 10 décembre 2020 à Kinshasa en République Démocratique du Congo en marge de la 8^{ème} réunion du Conseil Directeur du PFBC.

Cette session extraordinaire a été organisée sous le haut patronage du Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO.

Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux en présentiel d'une part : Cameroun, Congo, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo (RDC) et Tchad et en visioconférence d'autre part : Gabon.

Y ont également pris part, les représentants des institutions sous-régionales, organisations internationales et bailleurs de fonds suivants : CEEAC, COMIFAC, OCFSA, CEFDHAC, REPAR, REFADD, REJEFAC, WWF, TRAFFIC, Facilitation Allemande/PFBC, CIFOR, FAO, GIZ, AWF, INBAR, ROSCEVAC, AFRICSEARCH.

La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par l'allocution de Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune, Président en exercice de la COMIFAC. Dans son allocution, le Ministre a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Président du pays hôte pour avoir accepté d'abriter cette session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC. Il a par ailleurs relevé les contraintes dues à la pandémie du Coronavirus ayant impact négativement la mise en œuvre de la feuille de route de la Présidence en exercice.

Aussi, a-t-il précisé que le seul point inscrit à l'ordre du jour de cette session extraordinaire porte sur la désignation du personnel statutaire de la COMIFAC. Il a enfin saisi l'opportunité pour présenter brièvement l'organisation Internationale du Bambou et du Rotin (INBAR) dont il assure également la Présidence en exercice et a invité les autres pays membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à cette organisation.

Le bureau mis en place pour la conduite des travaux a été constitué ainsi qu'il suit :

- **Président** : Son Excellence Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun
- **1^{er} Vice-Président** : Son Excellence Me Claude NYAMUGABO, BAZIBUHE, Ministre de l'environnement et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo (RDC),
- **2^{ème} Vice-Président** : Monsieur Idriss AMIT, Ministre des Eaux et Forêts, Chasse et Pêches de la République Centrafricaine (RCA).

En séance de huis clos, les Ministres ont été informés des conclusions du Cabinet international AFRICSEARCH, des procédures ayant conduit à la sélection des candidats aux trois postes statutaires, conformément aux exigences des termes de référence élaborés à cet effet.

Se basant sur ces conclusions, les Ministres :

- (i) ont félicité le Cabinet international pour la qualité de son travail ;
- (ii) se sont préoccupés des contraintes liées à la communication n'ayant pas permis à tous les pays d'être suffisamment informés sur l'appel à vacancies de postes d'une part et, des pouvoirs que s'offrent les Coordinations Nationales de la COMIFAC dans l'exercice de leur fonction d'autre part ;
- (iii) Il se sont également préoccupés de la faible représentativité des pays ayant soumis des candidatures à savoir cinq (5) pays sur dix (10) et seulement 13 (treize) candidatures sur 90 (quatre-vingt-dix) attendues ;
- (iv) ont instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de recourir à plus d'outils de communication en sa possession pour davantage informer les pays sur des dossiers clés concernant la vie de l'institution ;
- (v) ont instruit les Coordinations Nationales de la COMIFAC de se limiter à leur seule lettre de mission dans l'exercice de leurs fonctions et de se conformer aux règles élémentaires de soumission à leur hiérarchie.

Après délibération, les Ministres ont décidé de relancer la procédure de recrutement du personnel statutaire pour une durée de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de lancement d'un nouvel appel à candidatures.

Enfin, les Ministres ont relevé la nécessité de la mobilisation des ressources nécessaires en vue du financement du nouveau processus de recrutement.

Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a remercié le peuple frère de la République du Démocratique du Congo, son Président et son Gouvernement pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Fait à Kinshasa, le 10 décembre 2020

Pour le Conseil des Ministres,

Le Président en exercice

